

## FICHE SIGNALÉTIQUE

Water Matrix

Matrix Eco-Layer

### SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : Matrix Eco-Layer  
Utilisation du produit : Liquide pour siphon

Nom et adresse du fournisseur : Water Matrix  
331 Trowers Rd., Ste. 3  
Woodbridge, ON L4L 6A2

Nom et adresse du fabricant :  
Se reporter au fournisseur

N° de tél. d'urgence :  
Canutec 613 996-6666

### SECTION 2 – COMPOSITION ET RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% (poids)</u>	<u>TLV-TWA (8 h)</u>	<u>STEL</u>	<u>Plafond</u>
Huile minérale légère	8042-47-5	100	5 mg/m <sup>3</sup> (brouillard d'huile)	10 mg/m <sup>3</sup> (brouillard d'huile)	Pas déterminé

Recommandations du fabricant : Aucune

Autres limites d'exposition : Consulter les autorités locale, provinciale et municipale pour connaître les limites d'exposition acceptables.

### SECTION 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets potentiels sur la santé : Le contact prolongé ou répété peut causer une irritation cutanée, une délipidation, un dessèchement et une dermatite. Ne devrait pas causer des effets plus graves qu'une légère irritation cutanée ou oculaire. En raison de sa pression de vapeur plus ou moins faible, il est peu probable que le produit soit inhalé en grande quantité dans des conditions ambiantes. Si le produit est chauffé à des températures élevées ou s'il est soumis à des actions mécaniques, qui produisent des vapeurs ou des brouillards, l'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires. L'ingestion peut avoir un effet laxatif. Pour plus de renseignements, se reporter à la section 11 de la présente fiche signalétique.

### SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Contact oculaire : Aucun effet prévu. En cas d'irritation, rincer les yeux contaminés sous un doux filet l'eau tiède pendant 5 minutes ou jusqu'à ce que le produit chimique soit éliminé. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact cutané : Dès que possible, tamponner ou brosser délicatement l'excès de produit chimique sur la peau. Bien laver délicatement la peau avec de l'eau et un savon non abrasif pendant 5 minutes ou jusqu'à ce que tout le produit soit éliminé. Retirer les vêtements, les chaussures et les articles en cuir (par ex. bracelet de montre, ceinture, etc.) contaminés. Si l'irritation persiste, répéter le rinçage. Consulter immédiatement un médecin. Décontaminer complètement les vêtements, les chaussures et les articles en cuir avant de les réutiliser ou de les jeter.

Inhalation : Retirer toutes les sources de contamination ou déplacer la victime à l'air frais. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion : NE RIEN FAIRE AVALER à une personne qui perd rapidement conscience, qui est inconsciente ou qui a des convulsions. NE PAS faire vomir la personne en raison du danger d'aspiration du liquide dans les poumons. Donner à la victime 240 à 300 ml (8 à 10 oz) d'eau pour diluer la matière dans l'estomac. En cas de vomissement spontané, rincer la bouche et redonner de l'eau. Consulter un médecin.

## SECTION 5 – INCENDIE

Inflammabilité :	Le produit peut être combustible à une température élevée.
Limite d'inflammabilité :	Pas disponible
Point d'éclair :	>170 °C (338 °F) (creuset ouvert Cleveland)
Température d'auto-inflammation :	Pas disponible
Dangers d'incendie spéciaux :	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome.
Dangers d'incendie en présence de diverses substances :	Danger d'incendie minimal. La matière doit être chauffée avant de s'enflammer.
Dangers d'explosion en présence de diverses substances :	Ne pas couper, souder, chauffer, percer ou pressuriser le contenant vide. Les contenants peuvent exploser si exposés à la chaleur d'un incendie.
Produits de combustion :	À des températures supérieures à 60 °C (140 °F), l'action acide du produit sur la plupart des métaux peut libérer de l'hydrogène, un gaz hautement inflammable et explosif.

Marche à suivre pour combattre les incendies : NAERG2004, GUIDE 171, Substances (danger faible à modéré). Si le réservoir, le wagon porte-rails ou le camion-citerne est touché par un incendie, ISOLER les lieux dans un périmètre de 800 mètres (0,5 mille). De plus, prendre en considération l'évacuation des lieux dans un périmètre de 800 mètres (0,5 mille). Arrêter la fuite de combustible vers l'incendie s'il n'y a pas de danger. Si possible, se retirer des lieux et laisser le feu brûler dans des conditions contrôlées. Se retirer si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. Refroidir les récipients en pulvérisant de l'eau dessus afin d'empêcher l'accumulation de pression, l'auto-inflammation ou l'explosion de ceux-ci. PETIT INCENDIE : Utiliser des poudres chimiques, de la mousse, de l'eau pulvérisée ou du CO<sub>2</sub> pour l'éteindre. GROS INCENDIE : Utiliser de l'eau pulvérisée, un brouillard d'eau ou de la mousse pour l'éteindre. Pour les petits incendies à l'extérieur, on peut utiliser des extincteurs portables et il n'est pas nécessaire de porter un appareil respiratoire autonome. Pour tous les incendies à l'intérieur et les gros incendies à l'extérieur, il est nécessaire de porter un appareil respiratoire autonome. Le personnel qui combat l'incendie doit porter une protection respiratoire et oculaire.

## SECTION 6 – REJET ACCIDENTEL

Rejet ou déversement : Consulter le *National Emergency Response Guide Book* (NAERG) pour connaître les mesures appropriées en cas de déversement. S'assurer que les employés qui font le nettoyage portent un équipement de protection individuel. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger. Établir des barrages autour de la matière déversée. Utiliser une matière absorbante inerte pour absorber le produit déversé. Ramasser l'absorbant utilisé pour l'éliminer ultérieurement. Éviter tout contact avec la matière déversée. Aviser immédiatement les autorités appropriées.

## SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention : Éviter tout contact avec les sources d'inflammation, les flammes, la chaleur et les étincelles. Éviter tout contact cutané. Éviter tout contact oculaire. Éviter d'inhaler les brouillards ou les vapeurs du produit. Porter un équipement de protection individuelle (voir Section 8). Les contenants vides peuvent renfermer des résidus du produit. Ne pas pressuriser, souder, couper, chauffer les contenants vides. Ne pas réutiliser les contenants sans qu'ils aient été nettoyés

commerciallement ou qu'ils aient été remis à neuf. Les employés qui manipulent la matière doivent observer de bonnes habitudes d'hygiène pendant et après la manipulation afin d'éviter l'ingestion accidentelle du produit. Éliminer adéquatement les articles en cuir contaminés, y compris les chaussures, qui ne peuvent être décontaminés.

Entreposage : Entreposer dans un lieu frais, sec et bien ventilé. Garder les contenants fermés hermétiquement. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et réactives (voir Sections 5 et 10).

## **SECTION 8 – VENTILATION ET PROTECTION PERSONNELLE**

Mesures d'ingénierie : Pour une application normale, il n'est pas nécessaire de fournir une ventilation spéciale. Si les activités produisent des vapeurs ou du brouillard, utiliser un système de ventilation permettant de maintenir la concentration des contaminants en suspension dans l'air sous les limites d'exposition. Toujours fournir de l'air d'appoint pour équilibrer l'air éliminée par le système de ventilation par aspiration. Fournir une douche oculaire et une douche de sécurité à proximité des postes de travail.

Protection personnelle : Le choix de l'équipement de protection individuelle varie selon les conditions d'utilisation du produit.

Yeux : Porter au moins des lunettes de sécurité avec écrans latéraux lors de la manipulation du produit.

Corps : En cas de contact avec la matière lors de la manipulation et de l'utilisation du produit, il est recommandé de porter des vêtements de protection appropriés pour empêcher tout contact avec la peau. (Communiquer avec le fournisseur d'équipement de protection individuelle pour obtenir de plus amples renseignements.)

Voies respiratoires : L'utilisation d'un respirateur purificateur d'air approuvé par NIOSH muni d'une cartouche ou d'une boîte filtrante contre les vapeurs organiques avec filtre contre la poussière, les vapeurs ou les brouillards (série R ou P) peut être permise dans certaines circonstances, lorsque les concentrations du produit en suspension dans l'air risquent de dépasser les limites d'exposition. La protection offerte par les respirateurs purificateurs d'air est limitée. Un appareil respiratoire à adduction d'air pur et à pression positive ou un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH peut être permis dans certaines circonstances, lorsque les concentrations du produit en suspension dans l'air risquent de dépasser les limites d'exposition.

Mains : Si la matière risque de toucher aux mains lors de la manipulation et de l'utilisation, il est recommandé de porter des gants fabriqués avec une des matières suivantes : néoprène, nitrile, poly(alcool de vinyle) (PVAL), fluoro-élastomère. Communiquer avec le fournisseur de l'équipement de protection individuelle pour connaître le temps de protection et le gant qui est recommandé selon les habitudes d'utilisation. Il est important de réaliser qu'éventuellement les produits chimiques passeront à travers la matière, quelle que soit le degré d'étanchéité. Par conséquent, il est important de vérifier régulièrement l'usure des gants de protection. Changer les gants dès les premiers signes de durcissement et de fendillement.

Pieds : Porter des chaussures appropriées pour éviter que le produit touche aux pieds et à la peau.

## **SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Apparence et état physique :	Liquide
Couleur :	Bleu
Odeur :	Inodore ou légère odeur semblable à celle du pétrole
Seuil de l'odeur :	Pas disponible

Point d'ébullition :	Pas disponible
Viscosité :	12,2 cSt à 40 °C (104 °F)
Point de fusion :	<-15 °C (5 °F)
Point d'amollissement :	Sans objet
Point de goutte :	Sans objet
Densité :	0,859 kg/l à 15 °C (59 °F)
Densité de vapeur :	Pas disponible
Pression de vapeur :	Pas disponible
Volatilité :	Pas disponible
Coefficient de partage huile/eau :	Pas disponible
Ionicité (dans l'eau) :	Pas disponible
Propriétés de dispersion :	Pas disponible
Solubilité :	Soluble dans l'eau
Pénétration :	Sans objet

### SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Corrosivité :	Pas disponible
Stabilité :	Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et d'entreposage.
Substances incompatibles/Conditions à éviter :	Réactif avec les agents oxydants.
Polymérisation dangereuse :	Ne se produira pas dans des conditions de travail normales.
Produits de décomposition :	Peut libérer du COx, de la fumée et des vapeurs irritantes si chauffé jusqu'à décomposition.

### SECTION 11 – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Voie d'entrée : Contact cutané, contact oculaire, inhalation et ingestion.

Létalité aiguë : Les renseignements sur la toxicité aiguë ne sont pas disponibles pour le produit en tant qu'entité. Par conséquent, voici les données pour les huiles de base :

- Toxicité orale aiguë (DL50) : >5 000 mg/kg (rat)
- Toxicité cutanée aiguë (DL50) : >2 000 mg/kg (lapin)
- Toxicité aiguë, inhalation (DL50) : >2 500 mg/m<sup>3</sup>/4 h (rat)

#### Effets chroniques ou autres effets toxiques

Voie cutanée : L'exposition à court terme devrait causer une légère irritation seulement, le cas échéant. Le contact prolongé ou répété peut causer une délipidation et un dessèchement de la peau, ainsi qu'une dermatite.

Inhalation : Puisque sa pression de vapeur est relativement faible, il est peu probable que, dans des conditions ambiantes, le produit soit inhalé en quantité importante. Si le produit est chauffé à des températures élevées ou s'il est assujéti à des actions mécaniques produisant des vapeurs ou des brouillards, l'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires.

Voie orale : L'ingestion du produit peut provoquer l'aspiration du liquide, spécialement en cas de vomissement. Cela peut causer une pneumonie chimique (inflammation des poumons) et/ou un œdème pulmonaire (accumulation de fluide dans les poumons). Peut avoir un effet laxatif.

Irritation/Inflammation des yeux : L'exposition à court terme devrait causer une légère irritation seulement, le cas échéant.

Immunotoxicité : Pas disponible

Sensibilisation cutanée : Le contact avec le produit ne devrait pas causer de sensibilisation cutanée d'après les données disponibles et les dangers connus des composants.

Sensibilisation des voies respiratoires : Le contact avec le produit ne devrait pas causer de sensibilisation

des voies respiratoires d'après les données disponibles et les dangers connus des composants.

Mutagenicité : Le produit ne contient aucun composant mutagène dont la concentration est  $\geq 0,1$  %. En conséquence, d'après les données disponibles et les dangers connus des composants, le produit ne devrait pas être un mutagène.

Toxicité pour la reproduction : Le produit ne contient aucun composant toxique pour la reproduction dont la concentration est  $\geq 0,1$  %. En conséquence, d'après les données disponibles et les dangers connus des composants, le produit ne devrait pas être un tératogène ni une embryotoxine.

Tératogénicité/Embryotoxicité : Le produit ne contient aucun composant tératogène ou causant une embryotoxicité dont la concentration est  $\geq 0,1$  %. En conséquence, d'après les données disponibles et les dangers connus des composants, le produit ne devrait pas être un tératogène ni une embryotoxine.

Cancérogénicité (ACGIH) : Le produit ne contient aucun produit chimique dont la quantité doit être déclarée et qui est répertoriée dans le groupe A1 ou A2 des produits cancérogènes de l'ACGIH.

Cancérogénicité (CIRC) : Le produit ne contient aucun produit chimique dont la quantité doit être déclarée et qui est répertoriée dans le groupe 1, 2A ou 2B des produits cancérogènes du CIRC.

Cancérogénicité (NTP) : Le produit ne contient aucun produit chimique dont la quantité doit être déclarée et qui est répertoriée comme étant cancérogène par le NTP.

Cancérogénicité (IRIS) : Le produit ne contient aucun produit chimique dont la quantité doit être déclarée et qui est répertoriée comme étant cancérogène par l'IRIS.

Cancérogénicité (OSHA) : Le produit ne contient aucun produit chimique dont la quantité doit être déclarée et qui est répertoriée comme étant cancérogène par l'OSHA.

Autres considérations : Pas disponibles

## SECTION 12 – RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Évolution dans l'environnement :	Pas disponible
DBO et DCO :	Pas disponibles
Longévité/Risque de bioaccumulation :	Pas disponibles
Produit de biodégradation :	Pas disponible

## SECTION 13 – ÉLIMINATION

Élimination des déchets : Il se peut que le produit dépensé/utilisé/résiduel réponde aux exigences d'un déchet dangereux. Communiquer avec les autorités locales ou régionales. S'assurer que les processus de gestion des déchets sont conformes aux exigences gouvernementales et aux règlements locaux en ce qui a trait à l'élimination.

## SECTION 14 – TRANSPORT

Classe TMD : Le produit n'est pas considéré comme une marchandise dangereuse pour le transport conformément au règlement canadien sur le transport des marchandises dangereuses.

Dispositions spéciales en matière de transport : Sans objet

## SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Autres règlements : Le produit peut être utilisé conformément aux dispositions du SIMDUT – Règlement sur les produits contrôlés. Tous les composants de la préparation en question sont répertoriés dans la LCPE - liste intérieure des substances. Tous les composants de la préparation en question sont répertoriés dans l'inventaire TSCA de l'EPA (É.-U.). Tous les composants du produit sont répertoriés dans le *European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances* (EINECS). Le produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (Canada) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le règlement en question. Communiquer avec le service de la sécurité des produits pour obtenir de plus amples renseignements.

DSD/DPD (Europe) : Pas évalué

HCS (É.-U.) : Ne satisfait pas aux définitions d'un danger pour la santé ou d'un danger physique conformément à l'OSHA – *Hazard Communication Standard* (États-Unis).

ADR (Europe) : Pas évalué en matière de transport.

DOT (É.-U.) : Pas évalué en matière de transport.

SIMD (É.-U.) : Santé : 1

Inflammabilité : 1

Réactivité : 0

Protection personnelle : B

NFPA (É.-U.) : Santé : 1

Inflammabilité : 1

Réactivité : 0

Danger particulier : Sans Objet :

Indices : 0 – Négligeable

1 – Léger

2 - Modéré

3 – Élevé

4 – Extrême

## SECTION 16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

### LEXIQUE

**ACGIH** – American Conference of Government Industrial Hygienists

**ADR**- Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

**ASTM** – American Society for Testing and Materials

**DBO** – demande biologique en oxygène (5 jours)

**CAS** – Chemical Abstract Services

**LCPE** – Loi canadienne sur la protection de l'environnement

**CERCLA** – Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act

**CFR** – Code of Federal Regulations

**CHIP** – Chemical Hazard Information and Packaging Approved Supply List

**COD** – Chemical Oxygen Demand

**DOT** – Department of Transportation (U.S.A.)

**DSCL** – Dangerous Substances Classification and Labeling (Europe)

**DSD/DPD** – Dangerous Substance or Dangerous Preparations Directives (Europe)

**LIS** – Liste intérieure des substances (Canada)

**CEE/UE** – Communauté économique européenne/Union européenne

**EINECS** – European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

**EPCRA** – Emergency Planning and Community Right-To-Know Act

**FDA** – Food and Drug Administration

**FIFRA** – Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act

**CIRC** – Centre international de recherche sur le cancer

**IRIS** – Integrated Risk Information System

**DL50/CL50** – Dose létale 50/concentration létale 50

**DLmin./CLmin.** – Dose létale minimale/Concentration létale minimale

**NFPA** – National Fire Prevention Association

**NIOSH** – National Institute for Occupational Safety & Health

**INRP** – Inventaire national des rejets de polluants

**RRSN** – Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (Canada)

**NTP** – National Toxicology Program

**OSHA** – Occupational Safety & Health Administration

**PEL** – Limite d'exposition admissible

**RCRA** – Resource Conservation and Recovery Act

**SARA** – Superfund Amendments and Reorganization Act

**STEL** – Limite d'exposition de courte durée (15 minutes)

**TMD** – Transport des marchandises dangereuses (Canada)

**DTmin./CTmin.** – Dose toxique minimale/concentration toxique minimale

**TLV-TWA** - Moyenne pondérée dans le temps

**TLm** – Tolérance limite moyenne

**TSCA** – Toxic Substances Control Act

**USEPA** – United States Environmental Protection Agency

**HCS** – Hazardous Communication System  
**SIMD** – Système d'information sur les matières  
dangereuses

**USP** – United States Pharmacopoeia  
**SIMDUT** – Système d'information sur les matières  
dangereuses utilisées au travail

Les renseignements contenus dans la présente sont exacts au mieux de notre connaissance. Cependant, ni le fournisseur ni ses filiales n'assument la responsabilité quant à l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements contenus dans la présente. La détermination finale de la pertinence d'une matière est la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec précautions. Même si certains dangers sont décrits dans la présente, nous ne pouvons garantir qu'il n'en n'existe pas d'autres.

Water Matrix n'assume aucune responsabilité en émettant les renseignements dans la présente.

Préparée par : Water Matrix

N° de tél. : 905 850-8080

Date de préparation : 31 juillet 2008